

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 1 de 17

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..

UFI: 5SU1-V31P-K008-SCN2

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH  
ACD  
Rue: Stempelstraße 6  
Lieu: D-47167 Duisburg  
Téléphone: 0203/5194-0  
E-mail: info@analytichem.de  
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit  
E-mail: produktsicherheit@analytichem.de  
Internet: www.analytichem.de  
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

Téléfax: 0203/5194-290

Téléphone: 0203/5194-107/117

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

##### Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226  
Acute Tox. 4; H332  
Asp. Tox. 1; H304  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
Muta. 1B; H340  
Carc. 1A; H350  
Repr. 2; H361d  
STOT SE 3; H335  
STOT RE 1; H372  
STOT RE 2; H373  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..**

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 2 de 17

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

styrène, éthylbenzène, toluène, benzène

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H332 Nocif par inhalation.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..**

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 3 de 17

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
100-42-5	styrène			60 - < 65 %
	202-851-5	601-026-00-0	01-2119457861-32	
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H361d H332 H315 H319 H335 H372 H304 H412			
100-41-4	éthylbenzène			35 - < 40 %
	202-849-4	601-023-00-4	01-2119489370-35	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H332 H315 H319 H335 H373 H304 H412			
108-88-3	toluène			1 - < 5 %
	203-625-9	601-021-00-3	01-2119471310-51	
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336 H373 H304			
71-43-2	benzène			1 - < 5 %
	200-753-7	601-020-00-8	01-2119447106-44	
	Flam. Liq. 2, Carc. 1A, Muta. 1B, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H350 H340 H315 H319 H372 H304 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
100-42-5	202-851-5	styrène	60 - < 65 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 6000 mg/kg		
100-41-4	202-849-4	éthylbenzène	35 - < 40 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = ca. 3500 mg/kg		
108-88-3	203-625-9	toluène	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = 28,1 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5580 mg/kg		
71-43-2	200-753-7	benzène	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = 13700 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		

**Information supplémentaire**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 4 de 17

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.  
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

##### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Evacuer les personnes en lieu sûr.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 5 de 17

Procédures d'urgence  
Consulter un spécialiste  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.  
Danger d'explosion

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### Autres informations

Assurer une aération suffisante.  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.  
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

##### Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

##### Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.  
Stocké dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..**

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 6 de 17

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
71-43-2	Benzène	1	3,25		VME (8 h)	
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
100-42-5	Styrène	23,3	100		VME (8 h)	
		46,6	200		VLE (15 min)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
100-42-5	Styrène	Styrène	0,55 mg/l	Sang veineux	en fin de poste
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine
108-88-3	Toluène	Toluène	20 µg/l	Sang	en début de poste et fin de semaine
71-43-2	Benzène	Acide muconique	5 mg/l	Urine	en fin de poste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 7 de 17

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
100-42-5	styrène			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	85 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	289 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	306 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	406 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10,2 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	174,25 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	182,75 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,1 mg/kg p.c./jour
100-41-4	éthylbenzène			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	77 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	293 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	180 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	15 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,6 mg/kg p.c./jour
108-88-3	toluène			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	192 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	384 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	192 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	384 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	384 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	56,5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	226 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	56,5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	226 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	226 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	8,13 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..**

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 8 de 17

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
100-42-5	styrène	
Eau douce		0,028 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,04 mg/l
Eau de mer		0,014 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,614 mg/kg
Sédiment marin		0,307 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		5 mg/l
Sol		0,2 mg/kg
100-41-4	éthylbenzène	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		13,7 mg/kg
Sédiment marin		1,37 mg/kg
Intoxication secondaire		20 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		9,6 mg/l
Sol		2,68 mg/kg
108-88-3	toluène	
Eau douce		0,68 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,68 mg/l
Eau de mer		0,68 mg/l
Sédiment d'eau douce		16,39 mg/kg
Sédiment marin		16,39 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		13,61 mg/l
Sol		2,89 mg/kg
71-43-2	benzène	
Eau douce		1,9 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,9 mg/l
Eau de mer		1,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		33 mg/kg
Sédiment marin		33 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		39 mg/l
Sol		4,8 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..**

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 9 de 17

**Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques  
Écran de protection du visage

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.  
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.  
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.  
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Protection contre les risques thermiques**

Aucune donnée disponible

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.  
Danger d'explosion

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	23 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 10 de 17

La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

#### **9.2. Autres informations**

##### **Informations concernant les classes de danger physique**

###### **Dangers d'explosion**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

###### **Combustion entretenue:**

Aucune donnée disponible

###### **Température d'inflammation spontanée**

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

###### **Propriétés comburantes**

Aucune donnée disponible

##### **Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

##### **Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Agent oxydant

### **10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### **Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..**

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 11 de 17

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 11,49 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 1,567 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
100-42-5	styrène				
	orale	DL50 > 6000 mg/kg	hamster, Syrian	Scandinavian Journal of Work, Environmen	Determination of acute toxicity of styre
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2005)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
100-41-4	éthylbenzène				
	orale	DL50 ca. 3500 mg/kg	Rat	AMA Arch. Ind. Health. 14:387-398. (1956)	No guideline available
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
108-88-3	toluène				
	orale	DL50 5580 mg/kg	Rat	Toxicology 4, 5-15 (1975)	EU Method B.1
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	American Industrial Hygiene Association	Study investigated mortality in groups o
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 28,1 mg/l	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 403
71-43-2	benzène				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Toxic. Appl. Pharmac. 19, 699-704 (1971)	OECD Guideline 401
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 13700 mg/l	Rat	Toxic. Appl. Pharmacol. 27, 183-193 (197	OECD Guideline 403

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Peut induire des anomalies génétiques. (benzène)  
Peut provoquer le cancer. (benzène)  
Susceptible de nuire au fœtus. (styrène; toluène)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (styrène; éthylbenzène)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 12 de 17

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (styrène)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (éthylbenzène; benzène)

#### **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### **Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### **Expériences tirées de la pratique**

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas de données disponibles pour le mélange.

##### **Autres informations**

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### **Information supplémentaire**

Pas de données disponibles pour le mélange.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..**

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 13 de 17

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
100-42-5	styrène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Ecotoxicology and environmental safety 37	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 4,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and environmental safety 37	EPA OTS 797.1050
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 4,7 mg/l	48 h	Daphnia magna	Ecotoxicology and environmental safety 37	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 1,01	21 d	Daphnia magna	Study report (2005)	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( ) ca. 500	0,5 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Institute for Health and Consumer Protec	OECD Guideline 209
100-41-4	éthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Ecotoxicol. Environ. Saf. 16:158-169 (19	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 4,6 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Chemosphere 10(10): 1123-1126 (1981)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1,8 - 2,4	48 h	Daphnia magna	Water Res. 27:903-909 (1993)	other: According to EPA method F
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( ) ca. 600	0,5 h	activated sludge, domestic	Study report (1988)	OECD Guideline 209
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus kisutch	Transactions A. Fish. Soc. 110, 430-436.	Fry were exposed to toluene in a flow th
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l > 433	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier	Method: other
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 11,5	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	Method: other
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 1,39	40 d	Oncorhynchus kisutch	Transactions A. Fish. Soc. 110, 430-436.	Fry were exposed to toluene in a flow th
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l > 400	7 d	Scenedesmus quadricauda	REACH Registration Dossier	Method: other
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,74	7 d	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicol. Environ. Saf. 39, 136-146. (	other: US EPA 600/4-91-003
71-43-2	benzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5,3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Arch. Environm. Contam. Toxicol. 11,487-	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 32 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2001)	OECD Guideline 201

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 14 de 17

	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	377 mg/l	48 h	other aquatic crustacea:	REACH Registration Dossier	Method: other
	Toxicité pour les poissons	NOEC	3,1 mg/l	28 d	Morone saxatilis	US Nat. Mar. Fish Serv. Fish. Bull. 74,6	Juvenile striped bass were exposed to be
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	ca. 0,17	20 d	other aquatic crustacea:	REACH Registration Dossier	Method: other

**12.2. Persistence et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
100-42-5	styrène	2,96
100-41-4	éthylbenzène	3,6
108-88-3	toluène	2,73
71-43-2	benzène	2,13

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
100-42-5	styrène	74	calculated from log Kow	Institute for Health
100-41-4	éthylbenzène	1	Oncorhynchus kisutch	Arch. Environ. Conta
108-88-3	toluène	90	Leuciscus idus melanotus	Chemosphere 14 (10).
71-43-2	benzène	< 10	Leuciscus idus melanotus	Chemosphere 14 (10)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Éviter le rejet dans l'environnement.**Information supplémentaire**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.  
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..**

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 15 de 17

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthylbenzène, styrène)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthylbenzène, styrène)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethylbenzene, styrene)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-E

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..**

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 16 de 17

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethylbenzene, styrene)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 48, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.

**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq: Liquide inflammable

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Irrit: Irritation oculaire

Muta: Mutagénicité sur les cellules germinales

Carc: Cancérogénicité

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Lösemittelgemisch für die Forschung Styrol 60,2 % (m/m) - Ethylbenzol 35,5 % (m/m) - Toluol 3,3 % ..

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: 34253

Page 17 de 17

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Muta. 1B; H340	Méthode de calcul
Carc. 1A; H350	Méthode de calcul
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT RE 1; H372	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*